

Accueil des Villes Françaises

UNAVF

Argumentaire 2007

Comment avoir réponse à presque tout



UNAVF
3 Rue de Paradis
75010 PARIS

Introduction

Historique et développement

Organisation et structures

Les moyens d'action

Les partenaires

Formation

Conclusion

Annexes

- § Historique de la présidence nationale
- § Bref historique Internet de 1996 à 2006
- § Les congrès nationaux
- § Adresses utiles

Que sont les AVF, à quoi répondent-ils et quels sont leurs buts ?

Les AVF accompagnent la mobilité géographique pour permettre aux nouveaux arrivants de faire de leur mobilité une aventure réussie.

Ce sont 350 associations locales de type loi 1901, regroupées en 18 Unions Régionales AVF. Associations socioculturelles, ouvertes à tous les nouveaux arrivants, les AVF apportent une réponse humaine à la mobilité. Les AVF sont aussi présents dans les DOM TOM.

Leur but est d'offrir un service d'accueil et d'information aux personnes qui changent de ville, de région ou de pays en facilitant leur adaptation dans leur nouveau cadre de vie.

Les années d'expérience des AVF sur le terrain les autorisent à affirmer qu'ayant mis en évidence le besoin d'accueil, ils ont attiré l'opinion sur un fait de société : la mobilité et ses retombées humaines.

La mobilité est aujourd'hui une des conditions de l'emploi. Dans cette dimension économique il est indispensable de tenir compte du facteur humain. C'est dans cet esprit que les AVF oeuvrent depuis plus de 40 ans.

Historique et développement

Quand et pourquoi les AVF ont-ils été créés ?

En 1963, la création des premiers « Accueils » fut liée au mouvement de décentralisation et au changement de résidence qu'il impliquait. Il s'agissait de développer l'accueil en France là où il y avait relance de l'activité économique.

Comment se sont-ils développés ?

Répondant à un réel besoin, ils se sont rapidement multipliés. Déjà aux journées d'études de Bordeaux en 1968, 23 associations d'accueil constataient leur similitude d'action ; Reims fut le premier « Accueil » créé en 1963.

En 1970, à Tours où 85 associations d'Accueil sont représentées, le nom **d'Accueil des Villes Françaises** est adopté.

Que dit la Charte adoptée en 2000 :

Article 1 :

L'association a pour but d'accueillir les personnes et les familles nouvellement arrivées dans la ville et dans la région, et de faciliter leur intégration.

Article 2 :

Ont vocation naturelle à devenir adhérents de l'association les personnes arrivées depuis moins de trois ans dans la ville.

Article 3 :

L'adhésion implique, pour les personnes qui résident depuis plus de trois ans dans la ville, l'engagement de contribuer bénévolement, dans la mesure de leurs moyens, aux actions et au fonctionnement de l'association.

Peut-on faire partie de l'association si l'on n'est pas nouvel arrivant ?

Oui, si on vient à l'association dans le but de mettre au service de l'AVF ses compétences ou son temps pour l'accueil du nouvel arrivant.

Après 3 ans, on n'est plus nouvel arrivant. Doit-on quitter l'association au bout de cette période ?

Si l'adhérent s'y sent bien et qu'il a une attitude accueillante envers le nouvel arrivant, il peut bien entendu rester autant qu'il le souhaite. Il lui est demandé de veiller à « l'esprit AVF » en privilégiant en permanence l'accueil du Nouvel-arrivant, de lui faire profiter du service qu'il a eu lui-même plaisir à découvrir à son arrivée : c'est-à-dire proposer ses services pour aider au fonctionnement de l'AVF. Et il y a une grande diversité de services qu'on peut rendre dans une association comme les AVF !

Quel est le logo des AVF ?

Le logo AVF est un jeu des 3 lettres AVF et des 3 couleurs turquoise, vert et bleu, qui sont la base de la charte graphique. Ce logo est le logo officiel de l'association et est protégé à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle).

Nota : L'appellation AVE (Accueil des Villes Européennes) est aussi déposé par l'UNAVF à l'INPI.

Une première version du logo, une marguerite à 18 pétales symbolisant les 18 Unions Régionales, avait été adoptée en Mai 1971 au congrès de Lyon où étaient représentés 151 accueils, en même temps que la première Charte Nationale AVF. Il a ensuite été modifié en février 1980 pour une marguerite bleue stylisée sur fond blanc, lettres noires, placée au coeur de la France.

Sa version actuelle, « AVF », marque de l'association, a été adoptée en 2000 au congrès d'Avignon.

Pourquoi les associations se sont-elles regroupées en Unions Régionales et en une Union Nationale ?

En mai 1971, les associations présentes à Lyon se sont déclarées favorables à des structures régionales nécessaires à une meilleure représentation et coordination entre les AVF.

Le regroupement des Unions Régionales en une Union Nationale s'est fait lors du 5^{ème} congrès des AVF à Marseille en mai 1976 où des statuts, un règlement Intérieur, des modalités d'adhésion et de fonctionnement ont été adoptés. Les statuts de l'Union Nationale des AVF (UNAVF) ont été déposés à Paris le 11 janvier 1977.

Comment se nomment les associations locales des AVF ?

Chaque AVF local porte l'appellation AVF précédant le nom de la ville : exemple AVF Nantes.

Comment peut-on vous connaître ?

En prenant contact :

- § Avec les 350 AVF de métropole, dont les panneaux au logo AVF figurent généralement à l'entrée des villes.
- § En consultant le site Internet AVF www.avf.asso.fr
- § En utilisant le moteur de recherche de votre choix sur Internet, au mot clé « AVF »
- § En consultant l'annuaire des AVF en ligne sur le site www.avf.asso.fr
- § En s'adressant au secrétariat administratif de l'UNAVF 3 rue de Paradis – 75010 PARIS – tel 01 47 70 45 85.
- § Auprès des Mairies ou Offices du Tourisme
- § En lisant la presse régionale, locale et municipale
- § En consultant les bulletins AVF déposés dans les lieux ouverts à tous.

Comment se situent les AVF par rapport aux autres associations ?

Les AVF forment la seule association nationale dont la vocation est l'accueil du nouvel arrivant. En 2003 ils ont créé un label AVF pour officialiser la qualité du service qu'ils offrent au nouvel arrivant.

En quoi distingue t'on les AVF d'un club de loisir ?

Les AVF sont ouverts à toutes les personnes qui vivent la mobilité géographique. Ils proposent des animations variées, évolutives, adaptées aux besoins des nouveaux arrivants. Ces animations sont le prolongement et le support de l'accueil du nouvel arrivant. Elles lui donnent l'occasion de reconstruire un lien social.

Par qui sont gérés les AVF ?

Les AVF locaux, les Unions Régionales et l'Union Nationale sont totalement gérés par des bénévoles qui mettent leurs qualités, leurs talents, au service de l'association.

A l'UNAVF, les seuls salariés sont :

- § la secrétaire administrative de l'Union Nationale des AVF.
- § les formateurs du DAF, Département Administratif de formation des AVF.

Y a t'il une structure équivalente à l'étranger ?

Oui, la FIAFE (Fédération Internationale des Accueils Français et Francophones à l'Etranger) a été créée en janvier 1984. Cette fédération, permet la bonne intégration relationnelle et matérielle des Français et Francophones installés à l'étranger. Elle fonctionne en étroite collaboration avec les AVF.

Y a t'il une différence entre l'accueil dispensé par les municipalités et les AVF ?

Oui, l'accueil proposé par les municipalités est ponctuel.
L'accueil offert par les AVF s'inscrit dans le temps par une action quotidienne et suivie.

Quelle est la place des AVF dans le monde associatif ?

Les AVF sont la seule association nationale dont l'objectif est l'accueil des personnes qui vivent la mobilité géographique. A ce titre, ils ont la préoccupation d'être actifs et reconnus dans le milieu associatif et institutionnel tant au niveau national que régional et local.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les AVF sont véritablement reconnus au niveau national puisqu'ils ont été nommés membres titulaires du CNVA (Conseil National de la Vie Associative). Ce Conseil est formé de 66 associations titulaires (sur plus d'1 million d'associations en France) et de 10 personnes qualifiées.

Comment les AVF sont-ils organisés et quelle est leur structure ?

Les AVF ont un objectif très précis qui se décline en trois points :

- § Accueillir tous ceux qui changent de pays, de région ou de ville
- § Améliorer les relations humaines
- § Privilégier un bénévolat compétent

Les AVF ont une structure et une organisation qui leur sont propre et qui s'imposent à toutes leurs associations membres. Il existe trois niveaux dans la structure :

- § les AVF locaux
- § les Unions Régionales
- § l'Union Nationale

Quel est l'organigramme d'un AVF local ?

L'assemblée générale élit le conseil d'administration qui à son tour élit le bureau. Elle peut nommer un contrôleur aux comptes et un ou plusieurs chargés de mission pour une fonction et une durée déterminée.

Le CA comprend :

- § Les membres élus du bureau
- § Le responsable des accueillants
- § Le responsable des animateurs
- § Le responsable des groupes spécifiques (jeunes, jeunes mamans, actifs, étrangers etc.)
- § Toute personne ayant une fonction définie

Le bureau comprend :

- § 1 président
- § 1 vice-président chargé du service nouvel arrivant (SNA)
- § 1 secrétaire général chargé des relations intérieures
- § 1 trésorier
- § 1 responsable par commission : communication, relations publiques et formation.

Les membres du bureau sont délégués régionaux c'est-à-dire membres de l'assemblée générale de l'union régionale AVF.

Quel est le fonctionnement d'un AVF local ?

Toute l'activité d'un AVF est tournée vers le nouvel arrivant, c'est-à-dire quelqu'un qui est arrivé dans la ville depuis moins de 3 ans.

Dans chaque AVF un service d'accueil gratuit et sans obligation d'adhésion est assuré pour le nouvel arrivant.

Les accueillants reçoivent des formations à l'écoute et aux relations humaines. Des rencontres conviviales sont organisées régulièrement dans le but spécifique de la rencontre entre nouveaux arrivants, entre nouveaux et anciens adhérents. Elles permettent aussi de présenter l'association.

Les animations proposées sont le prolongement de cet accueil, elles sont adaptées aux besoins des nouveaux arrivants et animées par des bénévoles. (Découverte des atouts de la ville et de la région)

L'AVF participe à des manifestations ponctuelles afin de faire connaître l'association à l'extérieur et de susciter des adhésions (foires, forums, salons etc.)

Une connaissance et des liens suivis avec les entreprises et les institutionnels sont nécessaires à la dynamique de l'association notamment pour mettre en place un pré accueil efficace.

Comment sont organisés les AVF à l'échelon régional ?

Les AVF sont regroupés en 18 Unions Régionales.

Les AVF locaux sont membres de leur Union Régionale.

L'assemblée générale de l'Union Régionale élit le conseil d'administration et le bureau régional.

Le CA comprend :

- § Un ou plusieurs représentants du bureau de chaque AVF
- § Les 6 membres du bureau régional

Le bureau régional comprend :

- § le président régional chargé d'une commission
- § le trésorier
- § le secrétaire général chargé des relations intérieures
- § 3 vice-présidents chargés d'une commission (formation, communication, SNA ou relations publiques)

Tous les membres du bureau régional sont délégués nationaux, c'est-à-dire membres de l'assemblée générale de l'UNAVF.

La région est le porte-parole, la courroie de transmission des AVF locaux vers l'Union Nationale et réciproquement.

Comment sont organisés les AVF à l'échelon national ?

L'Union Nationale est composée d'un bureau et des Unions Régionales.

L'assemblée générale est composée des 6 membres des bureaux régionaux (108 délégués) et du bureau national. Elle élit le bureau national.

Le conseil d'administration comprend :

- § Les 6 membres du bureau national
- § Les 18 présidents de région membres de droit

Le bureau national comprend :

- § 1 président chargé de la commission SNA
- § 1 trésorier
- § 1 secrétaire général chargé des relations intérieures
- § 3 vice-présidents chargés respectivement des commissions relations publiques, communication et formation.

A quoi sert l'Union nationale ?

L'Union Nationale a un rôle d'animation du réseau, relayé par les Unions régionales. Ceci leur permet de développer :

- § une stratégie commune définissant l'usage de la marque AVF, veillant au respect de l'application de la charte, définissant un label, marque de qualité des services rendus pour assurer la pérennité de l'association.
- § des synergies propres à un réseau animé de valeurs communes : notoriété nationale, mise en commun d'outils (formation, communication, boutique, site Internet, intranet, magazine....) afin d'uniformiser les services offerts par le réseau
- § de faire des économies d'échelle dans les AVF afin de ne pas recréer ce qui existe déjà chez le voisin : documents, communiqués de presse, formation des bénévoles, supports de communication de la boutique, assistance des bénévoles dans le cadre de leur mission...

Enfin l'Union nationale organise tous les trois ans un congrès national où peuvent se rencontrer tous les adhérents, bénévoles de l'association pour partager leurs idées, leurs expériences et faire naître des réflexions originales.

Pourquoi appartenir à un réseau ?

Appartenir à un même réseau, c'est :

- § Utiliser la même marque reconnue sur tout le territoire
- § Bénéficier d'une notoriété nationale grâce à une implantation nationale (350 AVF répartis sur tout le territoire)
- § partager des valeurs communes en appliquant la même charte
- § Avoir des bénévoles formés de la même manière sur tout le territoire. Un bénévole engagé et formé peut lorsqu'il déménage reprendre un poste dans sa nouvelle ville d'accueil
- § Appliquer la même stratégie, fruit d'une réflexion commune issue des rencontres entre AVF (congrès, unions régionales, CA)
- § Fournir aux adhérents et nouveaux arrivants la même prestation dans tout le réseau. Le respect de ces prestations étant validé par l'attribution d'un label AVF, signe de qualité de l'accueil

- § Avoir les mêmes méthodologies de travail
- § Avoir la chance unique de rencontrer les adhérents et bénévoles de toute la France, de débattre de ses envies lors d'un congrès national
- § Réaliser des économies d'échelles importantes tout en bénéficiant d'outils de qualité

Pour les responsables, faire partie d'un réseau est rassurant : c'est faire partie d'une équipe au sein de laquelle chacun pourra trouver aide et assistance pour assumer sa fonction.

Vos associations ont-elles toutes les mêmes statuts ?

Oui, depuis 2000 les associations ont adopté des statuts types.

Qui sont vos adhérents et qui sont vos bénévoles ?

Sont adhérents toutes les personnes qui vivent la mobilité géographique et toutes celles qui participent activement au fonctionnement de l'association.

Les bénévoles sont issus des adhérents. Ce sont des personnes qui donnent de leur temps à l'association avec l'esprit d'accueil et le respect de son objectif. Elles mettent leurs compétences et leurs talents au service de l'association. Elles reçoivent une formation appropriée dispensée par les formateurs professionnels salariés de l'association.

Comment les AVF peuvent-ils intéresser les jeunes actifs nouveaux arrivants ?

Les AVF adaptent leur fonctionnement pour mieux répondre à leur demande en mettant en place des permanences d'accueil le week-end ou le soir, des groupes spécifiques sont créés (groupe jeunes, actifs, etc.) et des animations sont proposées à des horaires plus adaptés à ce public.

Comment circule l'information interne au sein du réseau AVF ?

L'organisation en commissions régionales et nationales favorise la circulation montante et descendante des informations internes.

L'Union Nationale édite régulièrement des documents de fonctionnement et de communication à l'intention des AVF.

L'ensemble des adhérents bénéficie d'informations transmises par le magazine France AVF, biannuel, routé directement à leur domicile.

Le site Internet www.avf.asso.fr est un autre formidable outil d'information et de communication pour tous grâce notamment à son fond de documentation en ligne.

Quels sont vos moyens d'action ?

L'action des AVF se déroule en 3 temps :

- § Avant l'arrivée : pré accueil
- § A l'arrivée : accueil
- § Au départ : post accueil

Avant même le déménagement, les AVF se préoccupent de la famille qui est appelée à bouger par l'intermédiaire du service pré accueil. Ce service fonctionne :

- § sur Internet,
- § grâce au réseau AVF qui permet de communiquer entre la ville de départ et la ville d'arrivée
- § grâce à un dossier de renseignements locaux à jour remis au futur habitant sur simple demande.
- § en partenariat avec les entreprises dans le cadre de déplacement de leur personnel permettant d'apporter une réponse humaine à la mutation.

A l'arrivée, dans chaque permanence, des accueillants formés sont à l'écoute et renseignent le nouvel arrivant. Les AVF peuvent les aider dans les premières démarches et leur permettent de connaître la ville et ses habitants.

Au cours de la première année, l'AVF assure un suivi en proposant des rencontres prolongeant l'accueil. Des animations socioculturelles facilitant la connaissance de la ville et de la région sont proposées pour permettre au nouvel arrivant de recréer un réseau relationnel.

Au départ, l'AVF annonce l'arrivée à l'AVF de la future ville qui prend alors le relais.

Pouvez-vous offrir un service d'accueil aux entreprises qui déplacent leur personnel ?

Un accompagnement du nouvel arrivant peut être proposé dans le cadre d'une délocalisation d'entreprise ou administration. Plusieurs entreprises ont eu recours aux services des AVF dans le cadre d'une délocalisation :

- § Adventis Pasteur à Lyon,
- § EDF à Nantes,
- § ST Microelectronics à Rousset,
- § Pielstick à Saint-Nazaire,
- § Régional Airlines à Clermont Ferrand,
- § SNCF à Nantes,
- § CEA à Cadarache etc.

Qu'apportent les AVF au nouvel arrivant ?

Les AVF assurent un suivi au travers des supports d'accueils variés qui sont des moyens de rencontres prolongeant l'accueil (dîners, conférences, sport, etc....). Les personnes déplacées peuvent compter sur les AVF qui leur permettent de reconstituer, dans une nouvelle ville, un réseau relationnel indispensable. Adhérer aux AVF, c'est l'opportunité pour les nouveaux arrivants de rencontrer des personnes venant de tous les horizons et de s'enrichir de cette diversité.

Les AVF accueillent-ils les étrangers ?

Certains AVF accueillent plus d'étrangers que d'autres en raison de leur situation géographique ou de l'activité économique locale. Ils ont donc développé pour eux un accueil spécifique (accueil international) tout en leur donnant la possibilité de rencontrer les adhérents et de participer à la vie de l'association. Ainsi les personnes arrivant de l'étranger se sentent plus vite intégrées et leurs premiers pas en France sont facilités.

Par contre, s'ils se trouvent dans une situation non normalisée, (sans papier, sans logement), les AVF les dirigent vers les structures appropriées.

Le service proposé est-il identique dans chaque AVF ?

La création d'un label basé sur des critères qualitatifs a permis de garantir un service minimum identique dans tout le réseau AVF. C'est l'assurance pour le nouvel arrivant de bénéficier des services spécifiques de notre association.

Le label AVF est une reconnaissance officielle de la qualité du service offert par l'AVF vis à vis des adhérents d'une part, et d'autre part vis à vis des partenaires et des entreprises potentiellement intéressés par nos services.

Quel est l'intérêt d'adresser un magazine à l'adhérent ?

Le magazine France AVF est routé directement à l'adhérent à raison de 2 numéros par an. Il présente des rubriques diverses rendant compte de la vie de l'association. L'adhérent profite de cette information pour garder le contact avec le réseau et connaître ce qui se pratique ailleurs. Il y puise également des informations de fonctionnement interne permettant de développer son intérêt pour une prise de responsabilité dans les AVF.

Quel est l'intérêt d'un site Internet ?

Le site Internet www.avf.asso.fr c'est :

- § Un média de communication au service de la notoriété. Il reflète une identité forte, affiche les valeurs fortes qui nous animent, reflète le dynamisme de nos actions.
- § Un site portail consacré au réseau, ce n'est pas le site de l'AVF, c'est le site des AVF qui renvoie vers tout le réseau qui y paraît efficace, cohérent et homogène. Il montre l'envergure de l'association avec implantation géographique nationale.
- § participe à la notoriété par une unité visuelle, reflet de l'identité du réseau
- § Un outil de service à la disposition des internautes : vous cherchez une information, vous accédez aux AVF locaux

- § un outil pour consulter le catalogue des articles et passer une commande à la boutique
- § le thésaurus, tout le fond documentaire, tout ce qui est l'histoire, l'existence, les outils et l'identité des AVF. Avec la possibilité bien sûr de les consulter, de les télécharger et de les imprimer. Ces outils sont mis à jour en temps réel et permettent à chaque bénévole d'avoir accès aux informations importantes.
- § Un annuaire des AVF, consultable, imprimable à jour

A quoi sert la Boutique AVF ?

La boutique AVF met à la disposition des AVF toutes sortes d'affiches, de documents, matériel de signalisation et de communication, articles de bureau, papeterie et objets publicitaires nécessaires à l'accomplissement quotidien de la mission des AVF. Elle permet de faire des économies d'échelle dans les achats de fournitures des AVF locaux et des régions. La consultation du catalogue des articles, la passation d'une commande est traitée directement sur le site Internet www.avf.asso.fr.

Quel intérêt une personne peut-elle trouver à être bénévole dans les AVF ?

C'est l'occasion d'exercer son dynamisme, ses qualités humaines et de développer ses compétences en participant à un service utile à l'association et donc à la société. C'est également la possibilité d'acquérir des compétences dans de multiples domaines grâce aux formations dispensées par le DAF (Département Administratif de Formation), organe interne des AVF (voir chapitre « Formation »). Depuis 2006, les bénévoles AVF ont la possibilité de faire valoir leur expérience au sein de l'association en vue d'une VAEB (Validation des Acquis de l'Expérience Bénévole). Pour ce faire, l'UNAVF a créé un Certificat de compétence du bénévole AVF.

A une époque où de plus en plus de femmes travaillent, comment les AVF recrutent-ils des bénévoles à des postes de responsabilité ?

Tout est affaire de motivation et de présentation (description précise de poste, temps à y consacrer, remboursement des frais) et de motivation. La prise de responsabilités associatives permet de rester dans la vie active pendant une période transitoire d'arrêt de travail (dû à un changement de résidence, à la décision d'élever soi-même ses enfants, au chômage, à un congé maladie ou à toute autre raison conjoncturelle ou personnelle). Aujourd'hui, les AVF offrent la possibilité de valoriser cette période en apportant une originalité dans leur expérience professionnelle par la VAEB.

Pourquoi tant vous préoccuper des nouveaux arrivants ?

La mobilité professionnelle et résidentielle est une aventure que bien des familles refusent d'aborder ou abordent sans enthousiasme. Dans le pouvoir attractif d'une ville ou d'une région, la qualité des relations humaines entre en ligne de compte. Pour la personne mutée, reconstituer un tissu relationnel est impératif. C'est à cette condition que l'on peut parler de mutation réussie.

Comment les AVF financent-ils leur action ?

Les AVF se donnent les moyens de réaliser leurs objectifs par :

- § les cotisations des adhérents
- § l'apport financier de certaines manifestations exceptionnelles (6 manifestations autorisées dans l'année)
- § les subventions
- § la publicité et le sponsoring

Quelle différence y a –t-il entre cotisation et adhésion ?

L'adhésion est l'engagement moral de respecter l'objectif de l'association. La cotisation est la concrétisation de l'adhésion. Elle finance le fonctionnement de l'association et permet d'être couvert par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Les AVF peuvent-ils recevoir des dons, des legs tout en étant une association loi 1901 ?

Toute association peut recevoir des dons (meubles, chèques, titres au porteur, liquidités). Toute donation autre qu'un don manuel doit être faite devant notaire. Les AVF n'entrent pas dans la catégorie des associations autorisées à recevoir des legs.

Quelles grandes actions permettent aux AVF de mieux se faire connaître ?

- § le congrès national
- § des colloques régionaux
- § les journées de bienvenue aux nouveaux arrivants organisées chaque année (octobre ou novembre)
- § la participation des AVF à des salons, forums des associations etc.
- § la journée nationale annuelle des AVF s'appuyant sur une opération ponctuelle comme la Fête des Voisins

Quels sont vos outils de communication internes et externes ?

- § un site Internet portail www.avf.asso.fr
- § des panneaux à l'entrée des villes
- § des brochures régionales ou locales
- § un journal national « France AVF » adressé 2 fois par an directement à tous les adhérents des AVF
- § des lettres internes (du BN ou des BR) diffusées par mèl tous les 2 ou 3 mois
- § divers objets publicitaires siglés AVF
- § des campagnes d'affichage
- § des communiqués de presse adressés 2 à 3 fois par an aussi bien à la presse nationale que régionale et locale

Tous ces outils visent à la fois un public interne (les adhérents) et externe.

En quoi consistent les congrès nationaux ?

Tous les trois ans, un congrès national est organisé par une équipe régionale, volontaire et élue. Il est sous la responsabilité du bureau de l'UNAVF (Union Nationale des AVF). Les sujets abordés sont choisis en adéquation avec l'évolution de la société et les attentes des nouveaux arrivants. Il réunit plus de 1000 congressistes.

C'est la représentation physique du réseau AVF, sa vitalité.

C'est l'occasion unique pour tous les bénévoles de se retrouver.

(Voir liste des congrès en annexe)

Pourquoi les AVF recherchent-ils des partenaires ?

C'est une façon de partager avec les partenaires associatifs les mêmes valeurs et les mêmes objectifs.

C'est également un moyen de s'ouvrir au monde socio économique et un mode de financement de l'association en développant avec les partenaires privés des relations gagnant gagnants.

Avez-vous des accords avec la Fédération Nationale des Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiative ?

Un protocole d'accord a été signé en 1977 entre l'UNAVF et la FNOTSI. Il a été réactualisé en 1993 puis en 2004.

Avec l'Association des Maires de France, la FNOTSI fait partie de nos plus anciens partenaires.

Avez-vous d'autres partenaires ?

Voir liste actualisée régulièrement sur le site Internet www.avf.asso.fr

Parlez-moi de la formation au sein des AVF

Pour bien "accueillir" au sens AVF, la qualité de cœur est nécessaire mais pas suffisante. A "l'esprit AVF" doivent s'ajouter des connaissances indispensables de relations humaines.

La notion d'écoute, la connaissance de l'accueilli, l'attitude et le comportement à adopter, ce qu'ils provoquent chez l'accueilli sont des éléments complémentaires à la notion d'accueil. Il en va de même dans l'animation de groupe.

Un parcours de formation permet d'acquérir les connaissances indispensables complétant cette notion de base :

- § formations spécifiques liées à chaque poste de responsable.
- § les moyens et méthodes
- § les relations humaines

Qu'entendez-vous par "notion d'écoute" ?

C'est favoriser l'expression de l'autre par son attitude.

C'est être capable de reformuler pour s'assurer d'une bonne compréhension mutuelle.

La formation acquise dans les AVF peut-elle conduire à l'emploi ?

Une attestation de stage est délivrée à l'issue de la formation suivie, en conséquence, la formation reçue peut aider à une reconversion professionnelle et être un tremplin vers la vie active. Le Certificat de Compétence du Bénévole AVF a été élaboré aussi dans ce but.

Quel est le statut des formateurs ?

Les formateurs sont salariés de l'association. Ce sont des professionnels qui doivent avoir une grande connaissance de l'histoire et du fonctionnement des AVF.

Le Département Administratif de Formation (DAF) a été créé pour gérer les salariés de l'UNAVF. Il est placé sous la responsabilité du bureau national représenté par son président et travaille en collaboration avec le vice-président de l'Union Nationale chargé de la formation.

Aujourd'hui les AVF ce sont :

- § 350 AVF locaux répartis en France et aux DOM TOM
- § 75 000 adhérents
- § 10 000 bénévoles
- § 100 000 nouveaux arrivants renseignés par an
- § 4 000 bénévoles formés par an

Les AVF ont entamé une **démarche qualité** en mettant en place le label AVF qui garantit la constance des services proposés et le même niveau de prestations partout en France.

Près de 1 000 articles parlant des AVF paraissent dans la presse chaque année.

Avec la création du site Internet avf.asso.fr, les AVF ont acquis une visibilité permanente et mondiale.

Plus qu'une association, les AVF représentent une marque, un réseau pour réussir la mobilité géographique et la rendre plus humaine.

- § Historique de la présidence nationale
- § Bref historique Internet de 1996 à 2006
- § Les congrès nationaux
- § Les partenaires nationaux
- § Adresses utiles

Jusqu'en 2007, 11 bureaux nationaux se sont succédés, présidés par :

- § Viviane DECORDEY (1977 – 1980)
- § Anne LANGLOIS (1980 – 1983)
- § Chantal VIGNANCOUR (1983 – 1986)
- § Bernadette JANODET (1986 – 1989)
- § Simone LE CORVAISIER (1989 – 1991) U
- § Marie-Françoise SCHONBERG (Sept 1991 – Avril 1992)
- § Marie-Christine PARIS (1992 – 1995)
- § Monique NEYRET (1995 – 1998)
- § Marie-Christine IOGNA-PRAT (1998 – 1999)
- § Françoise RINUCCINI (1999 – 2001)
- § Bernadette PELLETIER (2001 – 2004)
- § Annie COUTIN (2004 - 2007)

- 1997** : Congrès de Clermont-Ferrand « Question d'Image »
Pour répondre à notre besoin d'unité d'image et assurer notre notoriété, comme nous l'avaient exprimé les intervenants professionnels de la communication et pour suivre l'évolution de notre serveur MINITEL vers Internet, nous avons investi.
« 3615 AVF Accueil » était souvent cité comme une formidable source d'informations pour les personnes qui vivaient la mobilité géographique.
Depuis 1996 INTERNET se développait dans le monde, notre MINITEL se réduisait à la France. Le bureau national d'alors décida de s'adresser à notre hébergeur minitel SIGMA pour construire et héberger un site institutionnel qui présentait l'UNAVF en général (www.AVF-accueil.com).
- 1998** : A la fin de son mandat cette équipe présenta le site : www.AVF-accueil.com.
La nouvelle équipe décide de saisir l'opportunité de ce nouveau mode de communication pour répondre efficacement aux besoins d'informations des nouveaux arrivants : Imaginer un pré accueil sur le Web.
Avec SIGMA, mise à jour et extension sont au dessus de nos moyens.
- 1999** : Quelques AVF locaux commencent à créer leurs propres sites.
Dès le mois de septembre se met en place une équipe composée de la vice-présidente en charge de la Presse - Communication, de la chargée de mission MINITEL (au contact du terrain avec les présidents de régions et leurs délégués minitel) et pour le côté technique et informatique le webmestre d'AVF Caluire.
La réflexion menée conduit à imaginer un Web@ccueil accessible du monde entier, 24h/24. Grâce à ce nouveau mode de communication le nouvel arrivant qui a découvert le service AVF pourra trouver le site de la ville où il va s'installer, son adresse électronique et donc préciser sa demande d'information.
- 2000** : A l'occasion du CA national de mars, la chargée de mission présente l'intérêt de mettre en place Web@ccueil afin que rapidement les présidents de région nomment un webmestre dans le but de rassembler les AVF locaux au réseau Internet par l'intermédiaire d'un chapeau régional.
A l'occasion du congrès d'Avignon un stand Internet présentait le premier site régional en ligne (région Auvergne)
Le webmestre national assure la cohésion des sites des 18 régions AVF au fur et à mesure de leur construction sur le site : www.avf.asso.fr.
Dès les journées de commissions nationales d'octobre 2000 le webmestre national apporte une aide concrète aux webmestres régionaux en leur proposant le logiciel d'édition de pages Web « Page Mill » ainsi qu'une charte graphique pour unifier sauvegarder l'unité d'image des AVF.
- 2001** : Les sites « Boutique AVF » et « Formation » sont créés par la webmestre de la région Rhône-Alpes Françoise Prêtet et hébergés sur l'espace Web de Rhône-Alpes en attendant l'accord du BN de les intégrer au site national.
A la fin de l'année le webmestre national et passe la main à Françoise Prêtet qui devient webmestre nationale. Elle effectue en accord avec le BN :
- Le relookage du web@accueil,
 - ajoute les mini-sites « boutique AVF » et « Formation » au web@ccueil.
 - coordonne le développement des sites régionaux et locaux
 - crée sur demande des webmestres un espace d'échange « le smartgroup » qui ne vivra pas longtemps faute de fréquentation.
 - Crée le site web « congrès de Dunkerque »

2002. En début d'année Michèle Diemert vient renforcer « l'équipe » webmestre nationale. Avec le BN nous menons la réflexion sur le devenir des sites Internet AVF : La question est posée de la cohabitation des 2 sites nationaux : avf-accueil.com créé par sigma et web@accueil (avf.asso.fr). Il est décidé de fermer le site sigma qui revient très cher et qui est déjà dépassé tant au niveau du look que de la technique.

En décembre, Michèle Diemert reste seule webmestre nationale. Elle relooke totalement le site avf.asso.fr et utilise une nouvelle technique, le php. Elle optimise la navigation. En parallèle elle assure la coordination des travaux de l'équipe des webmestres régionaux.

En ce qui concerne la boutique, on voit arriver le second bon de commande en ligne, plus perfectionné que le premier. La mise à jour des pages boutique et du bon de commande est assurée par Evelyne Mannucci, puis par Michel Mannucci.

2003 : Michèle Diemert met en place un hébergement unique pour toutes les pages nationales du site avf.asso.fr chez Oxyd.

Michèle présente le nouveau site relooké au Congrès de Dunkerque.

En septembre commence le travail avec la société Stockho qui propose l'outil « Easybao » pour gérer les pages de avf.asso.fr (étude de la cible, de la navigation, mise au point de pages cadres, hébergement unique pour toute la structure).

Michèle Diemert met en place ces nouvelles orientations, crée l'arborescence et les pages du site, poursuit l'animation du groupe de webmestres régionaux.

2006 : En mars, mise en ligne du nouveau site AVF www.avf.asso.fr qui comporte plus de 3000 pages et est hébergé chez Stockho.

Michèle Diemert assure organise et assure la formation des webmestres régionaux à l'outil EasyBao qui leur permettra de faire les mises à jour régulières des pages des mini sites.

- 1968 : 1^{er} congrès national à Bordeaux. Sous la présidence de M. Chaban-Delmas. 1^{ère} rencontre des accueils nés spontanément dans plusieurs villes de France. Reconnaissance d'un esprit commun et d'une similitude d'action.
- 1970 : 2^{ème} congrès national à Tours. Sous la présidence M. Royer. Adoption du nom "Accueil des Villes Françaises".
- 1971 : 3^{ème} congrès national à Lyon. Sous la présidence de M. Fontanet. Adhésion à la Charte et au choix du sigle.
- 1973 : 4^{ème} congrès national au Touquet. Sous la présidence de M. Monnot. Création d'une conférence interrégionale.
- 1976 : 5^{ème} congrès national à Marseille. Sous la présidence de M. Deferre, Maire de Marseille. Proposition de statuts nationaux qui aboutira à la création de l'Union des Associations Régionales des AVF.
- 1979 : 6^{ème} congrès national à Strasbourg. Sous la présidence de M. Pflimlin, Député-maire de Strasbourg. Reconnaissance de l'utilité et de la valeur des AVF.
- 1982 : 7^{ème} congrès national à Nantes. Sous le haut patronage de M. Poher. Président de l'Association Nationale des Maires de France. Sous la présidence de Mme Dufoix : "comprendre l'aujourd'hui pour accueillir demain". Extension du domaine d'action des AVF.
- 1985 : 8^{ème} congrès national à Paris. Sous le haut patronage de M. Chirac, Maire de Paris. "Vivre la mobilité : risque ou chance ?". L'atout AVF, une nouvelle dynamique.
- 1988 : 9^{ème} congrès national au Cap d'Agde. Sous le haut patronage de M. Delors, Président de la Commission Européenne. "Cap sur 1992" : le nouveau souffle". Qualité plus : une autre dimension.
- 1991 : 10^{ème} congrès national à La Rochelle. Sous le haut patronage de M. Enrique Baron Crespo, Président du Parlement Européen. "Accueillir l'Europe : un projet pour les AVF". 1^{er} forum européen des associations d'accueil.
- 1994 : 11^{ème} congrès national à Lyon. Sous le haut patronage de M. Monory, président du Sénat. "Les AVF ont trente ans ! La mémoire et l'ambition".
- 1997 : 12^{ème} congrès national à Clermont Ferrand. Sous le haut patronage de M. Jean Matteoli, Président du Conseil Economique et Social. « AVF, question d'image ».
- 2000 : 13^{ème} congrès national à Avignon. Sous le Haut patronage de M. Christian Poncelet, Président du sénat. « Les Nouveaux AVF ».
- 2003 : 14^{ème} congrès national à Dunkerque. Sous la présidence d'honneur de M. Jean-Pierre Raffarin, Premier Ministre. « Le Label AVF : Mobilité réussie ».
- 2006 : 15^{ème} congrès national à Tours. Sous le haut patronage de M. Jean-François Lamour, Ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative, et la présidence d'honneur de M. Renaud Donnedieu de Vabres, Ministre de la Culture. « AVF, bénévoles et compétents pour agir ».

Secrétariat administratif

UNAVF
3 rue de Paradis
75010 PARIS
Tél. : 01 47 70 45 85
Fax : 01 47 70 46 86
unavf@avf.asso.fr

Internet :

www.avf.asso.fr

Formation :

Le DAF (Département Administratif de Formation) dépend de l'Union Nationale.
Siège :
3 rue de Paradis
75010 PARIS
01 47 70 46 06
daf@avf.asso.fr

La boutique AVF :

Diffusion d'affiches, de documents et objets publicitaires.

La boutique AVF
7B rue Madame de Sévigné
84000 Avignon
04 90 88 25 59
boutique@avf.asso.fr